

69257

Code INSEE

COMMUNE DE VAUX EN BEAUJOLAIS

Commune

5-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mr Le Maire, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 795 826,67 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0 Pour 13	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	124 821,71 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	671 004,96 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	795 826,67 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-462 579,34 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	101 844,00 €
Besoin de financement F	=D+E -360 735,34 €
AFFECTATION = C	=G+H 795 826,67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	360 735,34 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	435 091,33 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : 165 000,00 € ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mr Le Maire, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/03/2025 et de la publication le 06/03/2025.

A Vaux en Beaujolais, le 06/03/2025.

Perrin Jean-Charles, Maire



ARNAUD ALAIN,
Secrétaire de séance

